FORMATION EN STAGE : RÈGLES D'OR

Vos règles d'or pendant les stages



» Sois **ponctuel et assidu** tout au long de ton stage. **Toute absence doit être justifiée** auprès de la cheffe ou du chef de service. Toute absence non justifiée peut entrainer l'invalidation du stage et donc le redoublement.

» Respecte scrupuleusement le **secret médical**, comme tout professionnel de santé.

» Sois à l'écoute des malades et respecte les **aspects éthiques et relationnels** de la pratique médicale.

» Adopte une **tenue correcte**, porte ton **badge** et **présente-toi** aux patients en déclinant ta qualité et tes responsabilités.

» **Participe activement** aux activités de l'équipe soignante, y compris la gestion des dossiers et la prise en charge des patients.

» Participe à l'**évaluation** de ton stage via l'application **DIOSEL** et assure-toi de rencontrer le **référent pédagogique** pour l'évaluation finale.



Voir le règlement des stages et gardes - **MàJ 07/2026** (valable pour les promotions à partir de la rentrée 2026)
ATTENTION : pour les DFASM2 2026-27 & DFASM3 2026-27 & 2027-2028), les modalités d'ordre de choix sont présentées sur ce document extrait du précédent règlement.